FONBEAUZARD

Projet pédagogique

ALAE maternelle

2023/2024

Sommaire

LA STRUCTURE 3

1 / CONTEXTE GENERAL 3

2/ LA LOI DE REFONDATION DE L'ECOLE 7

3/ LE PUBLIC 7

4/ PERIODES DE VACANCES 7

5 / L'EQUIPE PEDAGOGIQUE 8

6/ LES LOCAUX 8

BILAN 9

LES OBJECTIFS DE LA STRUCTURE 10

LA VIE A l'ALAE 12

1 / ACCUEIL DU MATIN 12

2 / ACCUEIL DU MIDI 12

3 / ACCUEIL DU SOIR 13

4 / LA PLACE DE L'ENFANT 14

PARTENARIATS 15

1 / LES PARTENARIATS 15

2 / L'INCLUSION 15

L'ANIMATEUR DANS L'EQUIPE 17

1/ UNE POSTURE 17

2/ SON RÔLE 18

3 / LA FORMATION DES ANIMATEURS 20

4 / L'EVALUATION 21

ANNEXES 23

1 / PLAN MERCREDI 23

2 / LES TAP 24

CONTACTS 26

LA STRUCTURE

1 / CONTEXTE GENERAL

1.1 Cadre politique

Depuis plus d'une dizaine d'années, la commune de FONBEAUZARD met l'éducation au centre de ses priorités considérant avoir une part de responsabilité dans le domaine éducatif et met en œuvre une politique éducative forte.

Elle conforte le constat de l'accroissement de l'intervention des politiques locales en termes d'éducation, aux côtés de l'Education Nationale, des acteurs associatifs, et de sa responsabilité face aux enjeux d'éducation sur son territoire.

La Municipalité a, non seulement une volonté forte de mise en place d'actions cohérentes et coordonnées, mais aussi le souhait de formaliser un partenariat renforcé avec les différents acteurs institutionnels et locaux afin de pouvoir offrir des services en totale adéquation avec les besoins des enfants, des jeunes et être ainsi acteur d'une éducation partagée.

L'objectif est de réunir, d'associer et de mobiliser les différents acteurs éducatifs au service de l'Egalité des chances pour l'épanouissement et la réussite scolaire de chaque enfant.

La Commune de Fonbeauzard a toujours, dans son projet politique, la volonté de participer au développement dynamique d'un projet éducatif concerté pour renforcer la réussite scolaire, l'intégration, l'épanouissement de tous les jeunes et ainsi coopérer à une mission d'accès à l'autonomie.

C'est pourquoi la Politique éducative conduite à l'échelle de la Commune s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des Co-éducateurs (enseignants, parents, animateurs du Service Enfance Jeunesse, intervenants associatifs, ATSEM).

1.2 Géographie / Démographie

Fonbeauzard est une commune située dans le département de la Haute Garonne, située dans son pôle urbain en banlieue nord de Toulouse. Elle est avec ses 132 hectares la troisième plus petite commune de la Haute-Garonne en superficie. En 2020, la population de Fonbeauzard est de 3097 habitants, ce qui représente une densité urbaine de 2478 habitants/km².

La commune est divisée en plusieurs quartiers qui ont su évoluer avec l'urbanisation :

- À l'Ouest, le petit Fonbeauzard (ancienne zone maraîchère, largement urbanisée de nos jours) où se trouve la mairie.
- A l'Est, Clairefontaine, où se trouvent les espaces sportifs et la salle polyvalente "Espace André Gentillet".
- A l'extrême-Est est localisé le vieux-Fonbeauzard (le centre du village autrefois) où se trouve le château de Fonbeauzard.

Par ailleurs, la partie Est de la commune est accessible par une voie à double sens. L'ouverture du prolongement de la rue Jean Mermoz a vu le jour le 1er février 2010. Cela permet notamment de réunir les quartiers Est et Ouest de la commune pour une égalité de services rendus aux bauzifontins, pour un meilleur accès aux commerces, aux activités de la zone artisanale et pour accéder aux communes voisines de Launaguet et Castelginest.

1.3 L'intercommunalité :

La commune est également impliquée dans un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, une association de 4 communes (Aucamville, Castelginest, Fonbeauzard et Saint-Alban), qui a été mise en place en 1977. Le complexe sportif de l'Hersain s'étend sur une superficie d'une dizaine d'hectares avec divers équipements sportifs. Il comprend une piscine couverte de 25 m (écoles, collège, associations, individuel), quatre courts de Tennis, des terrains d'entrainement de football avec vestiaires, un parcours santé de 1,2 km, une salle de réunion, un atelier.

<u>La population bauzifontine en 2020 par grandes tranches d'âges :</u>

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	**2 828**	**100,0**	**2 977**	**100,0**	**2 993**	**100,0**
0 à 14 ans	430	15,2	492	16,5	485	16,2
15 à 29 ans	709	25,1	600	20,2	527	17,6
30 à 44 ans	580	20,5	657	22,1	688	23,0
45 à 59 ans	638	22,6	623	20,9	570	19,0
60 à 74 ans	344	12,2	428	14,4	515	17,2
75 ans ou plus	127	4,5	177	5,9	209	7,0

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

<u>Les ménages, en 2020 par composition:</u>

FAM T1 - Ménages selon leur composition

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2009	%	2014	%	2020	%	2009	2014	2020
Ensemble	**1 261**	**100,0**	**1 349**	**100,0**	**1 432**	**100,0**	**2 824**	**2 951**	**2 989**
Ménages d'une personne	**348**	**27,6**	**428**	**31,7**	**539**	**37,6**	**348**	**428**	**539**
Hommes seuls	179	14,2	176	13,1	267	18,6	179	176	267
Femmes seules	170	13,5	252	18,7	272	19,0	170	252	272
Autres ménages sans famille	**36**	**2,9**	**41**	**3,1**	**15**	**1,1**	**103**	**91**	**31**
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	**877**	**69,5**	**879**	**65,2**	**878**	**61,3**	**2 373**	**2 432**	**2 419**
Un couple sans enfant	379	30,0	423	31,3	393	27,5	776	890	787
Un couple avec enfant(s)	314	24,9	346	25,6	324	22,6	1 150	1 266	1 189
Une famille monoparentale	184	14,6	111	8,3	161	11,2	447	276	443

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

L'Accueil de Loisirs Associés à l'École (ALAE) Maternel Buissonnière est géré par la commune. Elle a en charge également un autre ALAE élémentaire, un CAJ et un ALSH.

L'ALAE est réfléchi par l'équipe d'animation, afin de renforcer la prise en charge des enfants et la continuité éducative de la ville de Fonbeauzard.

1.4 Les déplacements de proximité :

La commune est desservie par le réseau de transport en commun Tisseo : la ligne 29

(Fonbeauzard/Grand Rond à Toulouse), la ligne 10 (Centre commercial fenouillet – La vache, Borderouge) et la ligne 69 (centre commercial Saint Alban – La vache).

1.5 Les associations culturelles, sociales, sportives et ses équipements :

La commune de Fonbeauzard compte une trentaine d'associations sportives, culturelles et Sociales. La diversité du milieu associatif permet de présenter un ensemble harmonieux d'activités. Chaque bauzifontin, qui le souhaite, peut ainsi selon ses propres motivations, s'épanouir dans des activités.

Ainsi en apportant son soutien à la vie associative, Fonbeauzard intervient plus efficacement sur de très nombreux sujets, visant ainsi à améliorer la vie quotidienne des bauzifontins et à maintenir un véritable lien social :

- Sport : badminton, cyclisme, danse, football, gymnastique, judo, karaté, natation, randonnées, pétanque, tennis, taekwondo, tai chi chuan, Viet vo dao et volley-ball.
- Socioculturel : l'amicale des anciens combattants, des donneurs de sang, une section chasse, le comité des fêtes, une troupe de théâtre, le Secours Nord Toulousain, une chorale.

Les associations sportives, peuvent compter sur de nombreux équipements sportifs mis à la disposition des habitants de la commune : 3 stades de football, 2 terrains de tennis, 1 city stade, 1 terrain de basket, 1 table de ping-pong, 1 boulodrome couvert et 1 autre à l'extérieur.

La commune dispose également d'une piscine couverte sur la commune de Saint-Alban (grand bassin et pataugeoire) gérée en intercommunalité avec les communes voisines d'Aucamville, de Castelginest et de Saint Alban.

1.6 La convention territoriale globale (CTG)

La Convention territoriale globale (CTG) n'est pas un dispositif financier mais une démarche pour construire un projet social sur le territoire. Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent, soutient l'action et la réponse à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet de territoire attractif et innovant.

La démarche est conduite en plusieurs étapes afin de partager un diagnostic, programmer un plan d'actions et le faire vivre sur la durée de la CTG, suivre les actions et évaluer leur impact auprès des habitants et sur le territoire.

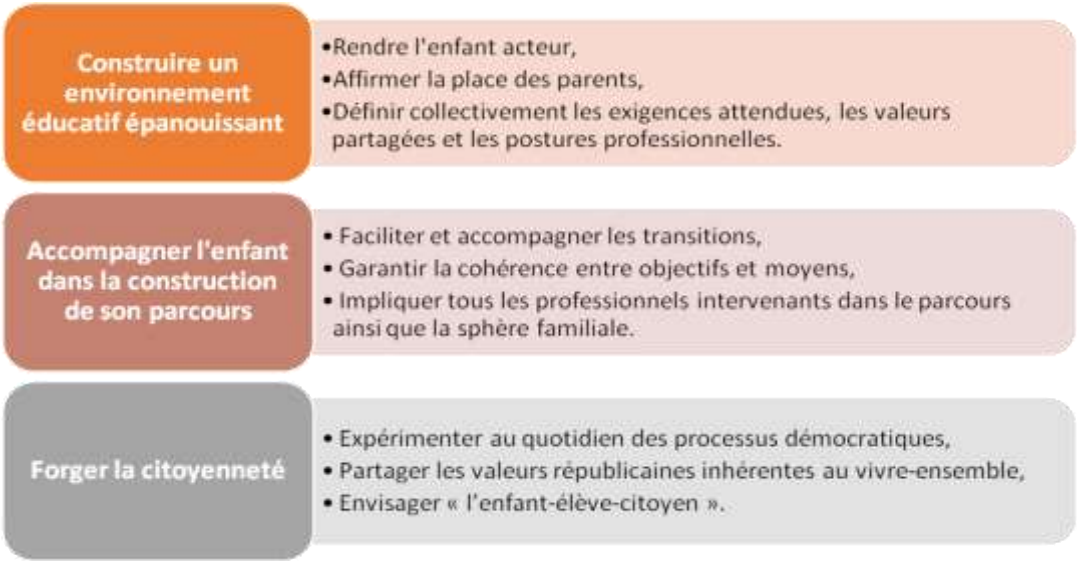

1.7 Le Projet Educatif Du Territoire (Le PEDT)

Le PEDT est un document écrit qui définit les grandes orientations éducatives de l'organisateur. Il n'est pas obligatoire mais permet une cohérence dans la décision des objectifs éducatifs du territoire. Il permet ainsi une cohérence éducative de toutes les infrastructures Enfance Jeunesse de la ville. A partir de ce document de référence, le directeur et son équipe construisent le projet pédagogique. Le projet éducatif prend en compte les besoins spécifiques des mineurs de son territoire. Les mineurs sont accueillis dans l'organisation de la vie collective.

Les objectifs généraux du PEDT :

1) Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement.

2) Offrir aux enfants en situation de handicap un accueil de qualité sur les temps ALAE ALSH (permettre de favoriser leur inclusion).

3) Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer à l'environnement et au développement durable.

4) Développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations locales.

2/ LA LOI DE REFONDATION DE L'ECOLE

La réforme des rythmes scolaires de 2013 impulsée par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (*Loi Peillon*) vient rétablir une meilleure répartition des heures de classe sur la semaine en réorganisant le temps scolaire sur cinq jours (soit neuf demi-journées).
Ainsi les journées de classes sont allégées et plus respectueuses des rythmes de l'enfant dans le but de favoriser les apprentissages. L'enfant est plus reposé, donc plus concentré sur les temps de classe ; il est ainsi dans de meilleures conditions pour réussir sa scolarité.

Dans ce contexte le temps périscolaire apparaît comme un enjeu fort de la réussite éducative des enfants. Pour les communes, cette réforme implique la mise en place ou la réorganisation de l'animation périscolaire autour d'un projet éducatif territorial (PEDT).

Le ministère de l'Éducation Nationale définit le PEDT comme un projet propre à chaque commune constituant « un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. »

3/ LE PUBLIC

ECOLE	
Directrice de l'école : Mme Muredda	
Classes	Effectifs
PS Mme Tine	25
PS / MS Mme Muredda	26
MS / GS 1 Mme Tournier	26
MS / GS 2 Mme Hingue	25
MS / GS 3 Mme Duplan	25
TOTAL	127 Enfants

4/ PERIODES DE VACANCES

Toussaint	Samedi 21 octobre 2023 Lundi 6 novembre 2023
Noël	Samedi 23 décembre 2023 Lundi 8 janvier 2024
Hiver	Samedi 10 février 2024 Lundi 23 février 2024

Printemps	Samedi 6 avril 2024 Lundi 22 avril 2024
Eté	Fin des cours : vendredi5 juillet 2024

Fonctionnement	Horaires de l'ALAE
Journée complète	Accueil du matin : 7h30/8h45
	Pause méridienne : 12h00/13h50
	Accueil du soir : 16h30/18h30
Demi-journée du mercredi	Accueil du matin : 7h30/8h45 et 11h00/12h00
	Pause méridienne : 12h00/13h30

5 / L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

	Nom / Prénom	Formation
Directrice	HARAN Céline	DUT Carrière Sociale
Référente et animatrice	BENAITREAU Tilia	*BAFA*
Animatrices	BIAS Flora	*Non diplômé*
	LAROCHE Isabelle	*BAFA*
	MARTYNOVA Anastasia	*BAFA*
	ROSARIOA Francine	*CAP PE*
	MARCEL Anaïs	*BAFA*
ATSEM	MERH Nathalie	
	PERERA Nathalie	
	NDAUMÉ Laurence	
	MONTREDON Isabelle	
	FRUTOSO Anastasia	

EQUIPE TECHNIQUE
4 agents municipaux 1 agent de sécurité école/ASVP

6 / LES LOCAUX

- Une salle polyvalente
- Un hall d'accueil
- Un hall regroupant trois classes de MS/GS
- Une salle de cantine / activités
- Une salle de bibliothèque

BILAN

L'année 2022-2023, s'est articulée autour d'un projet annuel : les comptes. Les animateurs ont rencontré des difficultés pour réussir à innover dans la diversité des activités. C'est pourquoi cette année, l'équipe d'animation a fait le choix de proposer des thèmes par période.

- **L'inclusion**

L'ALAE maternel a connu une réelle avancée sur l'inclusion des enfants à particularité. La mairie a apporté un grand soutien en recrutant des moyens humains pour les enfants ayant une notification MDPH et dont les familles ont émis le souhait de fréquenter l'ALAE.

- **Mouvement dans l'équipe d'animation**

En mars 2023, Kelly LOUISON, directrice de l'ALAE maternel, à quitter ses fonctions sur l'école maternelle Buissonnière après 11 ans de loyaux service. Elle a été remplacée par Céline HARAN.

Victoria DAL GRANDE, directrice adjointe, à également quitter l'équipe d'animation en fin d'année scolaire.

LES OBJECTIFS DE LA STRUCTURE

PEDT	OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	CRITERES D'EVALUATION
Consolider pour les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement.	Permettre à l'enfant de découvrir son environnement immédiat à travers le jeu, les activités manuelles, d'expressions et sportives.	Les enfants participent et choisissent des activités diversifiées. Les enfants découvrent d'autres cultures à travers d'activités Les enfants connaissent leur environnement Les enfants font des découvertes Prendre en considération l'évolution de l'enfant dans ses besoins
Développer l'apprentissage de la vie citoyenne et éduquer à l'environnement et au développement durable.	Amener les enfants à appréhender et comprendre le vivre ensemble sur tous les temps partagés	Respects des règles de vie Respect entre eux Les enfants sont capables de partager du matériel Les enfants s'entraident
Offrir aux enfants en situation de handicap, un accueil de qualité sur les temps ALAE, CAJ, et ALSH propice à favoriser leur inclusion.	Sensibiliser les enfants à la différence (âge, taille, culture, couleur de peau, régime alimentaire, handicap, apparences, etc..)	Les enfants ont pu échanger entre eu de manière positives Les enfants s'écoutent les uns les autres Les enfants se respectent les uns les autres Les enfants savent se repérer dans l'espace et le temps Les enfants s'entraident

Faire vivre ces objectifs au quotidien ne dépend pas seulement de projets d'animation ou d'actions ponctuelles qui peuvent être menés. Il s'agit avant tout d'un état d'esprit dont découlent une posture et un discours éducatif cohérent de la part de l'ensemble des membres du ALAE.

Cela implique qu'au-delà du rôle de cadre lié au respect de la règle, chacun s'attachera à développer une véritable écoute des enfants, afin que ceux-ci aient non seulement la latitude de pouvoir exprimer leurs choix, leurs idées, leurs points de vue, leurs envies, leurs propositions, voire leurs critiques mais également la conviction d'avoir été entendus et pris en compte.

A ce titre, plusieurs temps seront mis en place, comme un espace de médiation, des temps de débats sur des thématiques qui interpellent ou préoccupent les enfants, mais également des espaces de prise d'initiative de décision qui conditionneront non seulement la mise en place de certains projets, mais aussi de certains aspects du fonctionnement de l'ALAE, dans lequel les enfants auront en fonction de leurs envies et de leurs moyens, l'opportunité de s'impliquer.

Ce même état d'esprit d'écoute et d'ouverture nous guidera dans notre travail partenarial, dans lequel la place des familles sera prépondérante. Avec l'ambition de pouvoir mettre en place, au moins une fois par période scolaire, un évènement festif particulier (portes-ouvertes, grand jeu, spectacle, tournoi…) ou les parents seront conviés, dans le but de créer des moments de vie positifs ALAE/Enfants/Famille qui renforceront à la fois la convivialité et les liens de coéducation.

Pour ce faire nous garderons à l'esprit que nos projets devront toujours répondre aux points suivants :

- Qu'ils comportent un aboutissement précis dans le temps et dans l'espace.
- Qu'ils soient réalistes pour garder une possibilité de réussite certaine.
- Qu'ils soient modulables au fur et à mesure de leur évolution pour éviter les situations d'impasse.
- Qu'ils soient ouverts au monde et se situent dans la réalité des choses.

Les critères et les indicateurs nécessaires à l'évaluation de chaque projet seront déterminés par l'animateur et/ou l'équipe. Les évaluations, qui seront régulières permettront de réajuster le travail de tous en direction des objectifs visés et dans la mise en question permanente de nos propres capacités à donner à l'enfant, ou à construire avec lui, un « capital de confiance » à la mesure de ses progrès individuels ou dans le cadre du collectif.

LA VIE A l'ALAE

1 / ACCUEIL DU MATIN

❖ 07h30 – 08h45 :

Une directrice et/ou une directrice adjointe et trois animateurs sont présents pour accueillir les enfants.
Le temps du matin est un temps d'accueil où sont proposées des activités calmes de courte durée pour permettre aux enfants de se préparer pour leur journée d'école. Une grande liberté leur est laissée dans le choix de leurs activités. Les animateurs sont là pour les accompagner sur ce temps.
L'accueil du matin est pour les enfants, un temps de transition entre la vie familiale et l'école ; respecter les rythmes de chacun est ici essentiel pour permettre à tous de faire cette transition « en douceur ».

Durant ce temps d'accueil, nous travaillons plus particulièrement l'autonomie par l'appropriation individuelle du jeu et l'entrée progressive dans la collectivité. L'Accueil est donc individualisé, entre autres autour du livre, des jeux de lecture, des jeux de société.

2 / ACCUEIL DU MIDI

❖ 12h00 – 13h50 :

Sur le temps du midi, une directrice adjointe (référente handicap), le directeur, 6 animateurs et 1 ATSEM sont présent pour accueillir les enfants. Chaque animateur est référent d'une classe sur toute l'année.

Au regard du nombre d'enfants accueillis, nous avons opté pour une organisation en trois groupes distincts.

1er service		2ème service
PS (petit préfa)	MS (petite cantine)	GS (petite cantine)
2 animatrices 1 ASTEM 2 agents techniques	2 animatrices 2 agents techniques	2 animatrices 2 agents techniques
12h à 13h : repas 13h : sieste	12h à 13h : repas 13h : sieste ou 13h à 13h50 : récréation	12h à 13h : récréation 13h à 13h50 : repas

Leurs missions :

- Offrir aux enfants un cadre sécurisé avec des repères
- Accompagner les enfants au sein du restaurant scolaire
- Proposer aux enfants des activités périscolaires adaptés à leurs besoins physiologiques et à

leurs envies

- Communiquer et travailler avec l'équipe enseignante
- Assurer une continuité éducative entre les différents temps d'accueil

Du point de vue des animations :
L'activité n'a aucun caractère obligatoire, elle est au libre choix de l'enfant. Certains espaces ou malles avec matériel sont mises à disposition des enfants en accès libre sous le contrôle d'un animateur.

Du point de vue du temps de restauration :
L'enfant et sa famille peuvent consulter le menu du jour à l'entrée de l'ALAE, sur le portail famille et sur le site de la mairie.
L'enfant passe par les toilettes pour se laver les mains.

Les règles de vie à la cantine sont matérialisées de façon ludique par un affichage au mur.

Les animateurs sont là pour échanger avec les enfants, les sensibiliser aux goûts, à l'équilibre et aux besoins alimentaires. Le temps du repas doit constituer un moment à la fois serein et convivial. A ce titre les animateurs mangent avant les enfants et sont répartis à des endroits spécifiques de la salle de restauration pour mener leur action éducative mais aussi pour être garant du bon déroulement du repas.

A la fin du repas l'enfant débarrasse son espace.

3 / ACCUEIL DU SOIR

- **16h30 – 18h30**

Une directrice et/ou une directrice adjointe et cinq animateurs sont présents pour accueillir les enfants. Nous accueillons en moyenne 70 enfants.
L'équipe est en charge d'accueillir les enfants et de mettre en place leurs projets d'animation.

Du point de vue des animations :
A 16h30 : Les animateurs vont chercher, dans les classes, les enfants restant à l'ALAE.
Le goûter se fait en petits groupes, les enfants goutent par classe, accompagnés de leur animateur référent.

A 17h00 :Les animateurs réunissent les enfants pour annoncer et répartir les enfants dans les différents pôles d'activités.

Du point de vue des familles :
Le soir est donc plus propice à l'implication des familles dans la vie de l'ALAE, c'est pourquoi nous souhaitons ponctuellement proposer des activités partagées parents/enfants.
A chaque fin de période, un temps fort auquel pourront être associés les parents est également organisé.

4 / LA PLACE DE L'ENFANT

4.1 Les thématiques des jeux

Nous ne nous interdirons aucune thématique dans la mesure où l'équipe pourra mobiliser les compétences nécessaires à leur réalisation.

Même si les enfants peuvent être très sensibles au résultat ou au « produit fini », nous sommes particulièrement attentifs au vécu et au ressenti de l'enfant PENDANT l'activité, et à tout ce que ce vécu peut procurer en terme d'émotion, de satisfaction, mais aussi de messages dont il peut être porteur.

- Qu'il s'agisse de compétition pour valoriser le « savoir gagner », le « savoir perdre », le respect des règles de l'adversaire et du partenaire ou de jeu de coopération.
- Qu'il s'agisse d'activités de création ou d'expression, que le support soit plastique, corporel, écrit, musical ou oral.
- Qu'il s'agisse d'activités scientifiques ou techniques, pour ce qu'elles promettent de découvertes, de compréhension, et de réflexion.

4.2 La participation des enfants

L'équipe d'animation réfléchira tout au long de l'année à des systèmes permettant aux enfants de s'impliquer dans le fonctionnement de l'ALAE.
Cette dynamique sera lancée dès la rentrée, en ciblant particulièrement les classes de MS/GS, puis sera étendue aux autres enfants au fil de l'année, en fonction de leurs envies et leurs capacités.

Dans la même idée et dans la poursuite de ce qui a été mené l'année dernière, nous tenterons également de faire émerger des projets d'enfants, c'est-à-dire leur appartenant, de l'idée à la finalité, en passant par la conception et la réalisation. Le rôle de l'animateur consistera alors de les accompagner, de les conseiller et de les soutenir tout au long de la démarche.

N'oublions pas que donner la parole aux enfants, cela implique aussi de leur apprendre à s'en servir.

PARTENARIATS

1 / LES PARTENARIATS

1.1 Avec l'école

Le partenariat entre enseignants et ALAE se doit, pour être efficace, d'être continu et permanent. En ce sens des outils sont mis en place pour permettre le relais d'informations enseignant/animateur et animateur/enseignant, notamment en tout ce qui concerne le suivi des enfants (sanitaire, comportement, problème particulier).

L'accent est également mis sur la relation quotidienne et donc privilégiée entre animateur effectuant l'appel de l'ALAE (matin, midi et soir) et l'enseignant de la classe.

Le rôle de l'équipe de direction est également déterminant dans la relation avec les enseignants et la direction de l'école. A ce titre, des réunions hebdomadaires direction école/direction ALAE sont programmées par période.

Plusieurs points sont notamment abordés lors de ces réunions :

- Fonctionnement ALAE/école (utilisation des espaces mutualisés, régulation…)

- Informations à faire transiter sur la réunion des enseignants et/ou sur la réunion des animateurs

- Echanges et cohérence du positionnement école/ALAE sur des sujets ou problèmes spécifiques.

- Participation de l'ALAE aux équipes éducatives.

Des temps forts sont également l'occasion d'un partenariat école/ALAE, comme fête de fin d'année, carnaval, la fête de l'école.

2.2 Avec les parents

L'ALAE de la mairie de Fonbeauzard se doit œuvrer pour entretenir des liens privilégiés avec les familles, et favoriser leur participation voire leur investissement sur les projets et temps forts de l'ALAE.

Pour ce faire, plusieurs évènements en lien avec les familles vont être mise en place :

- Des temps d'accueil et de rencontre à la fin de chaque période. Elles auront une thématique définie avec l'équipe d'animation, au cours desquelles des animations seront ouvertes aux enfants et aux parents.
- L'association des parents d'élèves, impliquée dans la vie de l'ALAE, sera associée autour de projets spécifiques.

2 / L'INCLUSION

Le handicap est défini comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ». Recouvrant une notion sociale, la situation de handicap résulte de la rencontre entre une déficience, une situation ou un acte de la

vie courante et des incompatibilités que cela engendre du fait d'un environnement inadapté. Le handicap n'est qu'une partie constitutive d'une personne. L'enfant est un tout, avec une personnalité, une éducation, un parcours de vie, une histoire.

La commune de Fonbeauzard répond aux exigences de la CAF/ CTG/PEDT quant à la mise en place de protocole d'accueil d'enfant en situation de handicap. Elle met à disposition de l'ALAE des moyens humains individuels pour l'inclusion des enfants. Mme Kerfha au pôle éducation est en charge de suivre et faire les dossiers avec les familles des enfants à besoins particuliers ou handicapés. Il sera aussi convié à cette rencontre, un membre de direction ainsi que l'AVL de la structure où l'enfant sera accueilli.

Un protocole est mis en place avant l'inclusion :

- Prise de contact avec la famille et le responsable du service concerné (ALAE/ALSH/CAJ),
- Ecriture du dossier SIAM,
- Recueil des besoins d'accueil de la famille,
- Recrutement d'un moyen humain individuel si besoin,
- Accueil de l'enfant possible et selon la nécessité, après le recrutement d'un accompagnement avec un auxiliaire de vie de loisirs.
- Bilan régulier pour ajuster le rythme de l'accueil de l'enfant mais aussi l'accompagnement des familles dans son environnement social.

L'ANIMATEUR DANS L'EQUIPE

Il est essentiel que chaque animateur puisse faire le lien entre ses propres convictions éducatives et les valeurs portées par le projet pédagogique de l'ALAE. Aussi, même si chacun est différent et doit apporter sa singularité à l'équipe dans un esprit de complémentarité, il est important que nous partagions tous un socle commun, condition nécessaire à la création d'un réel esprit d'équipe.

Dans cette optique, le rôle référent et de cadre de l'animateur sera travaillé collectivement afin de garantir la plus grande homogénéité possible dans l'application des règles de vie, leur respect et dans les éventuelles sanctions qui pourraient en découler.

Dans la même idée, il est primordial que chaque membre de l'équipe puisse apporter sa pierre à l'édifice dans les diverses étapes du projet, ce qui implique notamment une participation active (constats, positionnements, questionnements, propositions…) lors des réunions, des temps de préparation, des évaluations et des bilans.

1/ UNE POSTURE

La posture de l'animateur, telle que nous la concevons, peut être définie par les caractéristiques suivantes :

- Il a la volonté de créer du lien avec les enfants, les familles, les partenaires et ses collègues de travail.
- Il est le garant d'un état d'esprit convivial, première condition à la création de relations positives et à un climat de confiance favorisant le dialogue, l'écoute et la compréhension mutuelle. Il est donc, entre autre, attentif à l'image qu'il renvoie, qu'il s'agisse de sa tenue, ses attitudes ou des mots qu'il emploie…
- Il est référent vis-à-vis des enfants, mais aussi vis-à-vis de ses collègues de travail, que ce soit en termes d'implication, de ponctualité, ou de façon plus globale, de respect. Dans ce même esprit, il traite toutes les situations qui se présentent à lui avec la plus grande objectivité possible, avec un souci permanent de justice et d'équité.
- Il s'efforce de conserver une attitude positive dans le travail d'équipe (participation active, propositions…) comme face à l'adversité. Il tente de porter un regard critique sur sa pratique et n'hésite pas à faire part de ses éventuels problèmes et difficultés.
- Il exerce une autorité mais n'est pas autoritariste. Il ne soumet pas les enfants à sa propre loi, mais au contraire, il est le garant de l'application de règles qui, bâties collectivement, ont pour vocation de protéger et de garantir le bien-être de tous, et non d'interdire sans aucune justification.
- Il est capable de sanctionner lorsque la situation l'exige, tout en gardant à l'esprit la dimension éducative de cette sanction, qui se veut juste, proportionnée, réparatrice, et en lien avec l'acte. Il a pour but que l'enfant puisse prendre conscience des conséquences et de la portée de ses actes.

2/ SON RÔLE

Chaque animateur devra :

« DONNER » A JOUER… : Nous aurons essentiellement à mettre en place les conditions qui permettent le déclenchement de l'activité. Ces conditions pourront être : d'ordre matériel, d'ordre spatial (espaces de jeux extérieurs, espaces appropriables intérieur…), d'ordre relationnel (attitude de l'adulte permettant le jeu…). Nous prendrons en compte ce principe dans tout projet d'animation.

FAIRE JOUER… : Nous devrons souvent être à l'écoute des enfants, l'élément déclencheur, meneur de jeu…, pour nous en extraire dès que possible.

JOUER AVEC… : C'est être le partenaire, à la demande du ou des enfants, en ayant mesuré les possibilités de s'introduire dans le jeu sans le perturber, sans le détourner.

LAISSER JOUER… : Ce n'est pas être dépossédé de son rôle ! C'est en réalité, avoir eu une intervention préalable en « donnant » à jouer, en créant les conditions qui permettent le jeu. D'autre part, c'est être en permanence présent. Nous pourrons intervenir pour expliquer une règle, pour répondre à la sollicitation des enfants, jouer le rôle d'arbitre… bref… être en relation d'aide (l'adulte sur lequel on peut s'appuyer) et donc répondre pleinement à nos rôles et fonctions d'animateur (trice)! Outre les critères et les indicateurs propres à chaque temps d'animation, ces quatre points nous serviront à nous questionner sur notre place auprès des enfants lors des menées d'activités et de jeux libres.

Prendre conscience au quotidien de l'importance du travail d'éducation impose d'avoir le recul nécessaire sur les difficultés, les impératifs auxquels nous serons confrontés ; cela suppose nécessairement :

UN TRAVAIL SUR SOI : Chacun sera amené, tôt ou tard, à modifier certains de ses comportements, certaines de ses habitudes ou pratiques, pour acquérir les « goûts » que nous entendons éveiller et cultiver en chaque enfant, et qui peuvent faire défaut à notre « panoplie » de travail.

UN TRAVAIL EN EQUIPE : Dans la mesure où le « travail sur soi » portera ses fruits, la qualité relationnelle instaurera un climat de confiance ; dès lors, complémentarité et mise en convergence des actions éducatives seront efficientes. Aussi, si chacun d'entre nous doit en permanence peaufiner ou adapter ses propres compétences, nous serons peut-être amenés à renoncer à certaines d'entre elles et en acquérir de nouvelles, selon les exigences du « terrain » ou de l'équipe.

UN TRAVAIL SUR L'ENVIRONNEMENT : L'épanouissement de l'enfant est tributaire de la qualité de son environnement. Enrichir le premier (l'épanouissement de l'enfant), cela implique, de chacun d'entre nous « travail sur soi », et « travail en équipe ».

Le rôle des adjoints d'animation

Les adjoints de direction travaillent en partenariat avec le directeur. Ils font l'intermédiaire entre l'équipe d'animation et la direction. Ils sont :

- Garant de la sécurité physique et affective des enfants.

- En charge de la coordination de l'équipe d'animation.
- Garant de l'accompagnement de l'équipe d'animation.
- Aide la direction sur différents aspects (administratifs, communication, infirmerie, matériels, relationnel…).

Le rôle des directeurs

Le directeur travaille en partenariat avec l'ensemble de la direction ALAE ainsi que l'équipe enseignante.

Il est :

- Garant de la sécurité physique et affective des enfants ainsi que de l'équipe d'animation.
- Garant de la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Coordonner certains évènements avec la direction de l'école.
- Gérer le quotidien de l'ALAE (aspects administratifs, financiers et matériels)
- En charge de veiller à la formation des animateurs et suivi des stagiaires
- Garant de l'organisation de l'arrivée et des départs des enfants avec l'animateur référent.

Faire progresser la qualité de l'environnement de l'enfant, cela suppose :

- L'analyse du terrain pour recenser le potentiel exploitable et pour en déceler les carences.
- Des choix, parmi les carences, les priorités à résoudre en fonction des besoins essentiels des enfants, des possibilités de l'équipe et des réalités locales.
- L'élaboration de projets pour investir, adapter, équiper ou aménager la structure, les locaux ou espaces jusqu'alors réservés à d'autres usages, ou l'élaboration de projets d'activités ou d'animation dont la nécessité sera justifiée par les besoins des enfants ou ceux de l'équipe co-éducative.

Enfin, l'environnement que nous souhaiterons offrir aux enfants n'est pas uniquement d'ordre matériel ou spatial, il est aussi d'ordre moral, physique et affectif ; il devra être pour l'équipe, plus globalement mais sans être exhaustif, dans l'idée d'une certaine vision du rôle de l'animateur qui sera de :

- Prendre en compte qu'un temps de loisirs est indissociable d'un temps de plaisir,
- Considérer que seuls les enfants profitent d'un « temps libéré »,
- Considérer l'enfant comme un individu à part entière (capable et responsable dans les limites de son âge),
- Prendre en compte la dimension éducative de son travail,
- Prendre en compte la globalité du travail (relation au projet, à l'équipe, aux enfants, aux enseignants, aux parents…),
- Instaurer le dialogue avec les parents et créer un climat de confiance,
- Servir d'interface auprès des parents (parent /enfant, parent / équipe de direction),
- Mettre en vie le projet pédagogique (relation entre les moyens mis en œuvre et les objectifs fixés),

- Programmer des temps d'animation interactifs,
- Organiser l'utilisation et le rangement du matériel,
- Appréhender les temps d'évaluation comme des temps d'analyses constructifs,
- Mesurer l'avancée de sa formation continue,
- Savoir remettre en question ses actes et ceux de l'équipe en général,
- Etre à l'écoute et respectueux des différentes prises de parole (enfants / parents / équipe pédagogique…),
- Etre responsable des enfants (sécurité morale, physique et affective),
- Savoir mesurer la portée de ses choix,
- Etre cohérent entre ses paroles et ses actes,
- Respecter le règlement intérieur de la structure.

Chaque animateur aura un rôle fondamental : chacun d'entre nous, dans le cadre de son travail, sera celui qui incite à apprendre en jouant, mais aussi et surtout celui qui apprend à jouer…

3 / LA FORMATION DES ANIMATEURS

La gestion d'une équipe nécessite d'envisager les perspectives de formation de chacun d'entre nous. Sur ce point nous travaillerons sur deux volets :

- Un volet de formation individuelle qui consiste à permettre à chacun d'entre nous d'accroître ses connaissances et ses compétences personnelles pour l'exercice de sa fonction.
- Un volet formation d'équipe qui doit permettre de rendre cohérents nos attitudes et comportements. Elle permet également de construire ensemble une organisation adaptée à la structure comme au contexte.

<u>L'équipe pourra s'appuyer sur :</u>

- Les temps d'évaluation individuelle pour « faire le point » et déterminer des objectifs de formation
- La disponibilité de l'équipe de direction pour répondre aux attentes de chacun
- Les documents pédagogiques et techniques à disposition à l'ALAE
- Les temps spécifiques de formation interne, en fonction des besoins exprimés
- Les réflexions thématiques au sein de l'équipe pédagogique
- La formation en intercommunalité développé dans le projet Territoire Nord Toulousain d'Animation sous format de table ronde avec des professionnels/intervenants/institutions co-éducative.

Plus les objectifs de formation de chacun des membres de l'équipe pédagogique seront explicites, plus l'efficacité et la complémentarité de nos actions respectives contribueront à améliorer l'accompagnement éducatif et pédagogique que nous nous proposons d'avoir auprès des enfants qui fréquentent la structure.

Des temps de formation pourront être organisés, en interne avec l'intervention d'un des membres de la direction, afin de répondre aux attentes de l'équipe ou aux besoins repérés.

Des personnes extérieures pourront intervenir auprès de l'équipe, en fonction des attentes exprimées, afin de faire avancer nos réflexions et nos pratiques individuelles et/ou collectives.

4 / L'EVALUATION

Se fixer des objectifs nécessite de mesurer régulièrement notre action sur le terrain de manière à effectuer les réajustements nécessaires à la bonne conduite du projet.

Les temps d'évaluation et de bilan réunissant toute l'équipe pédagogique sur l'année sont les suivants :

4.1 La réunion d'équipe (une fois par semaine)

Organisée sur une durée de deux heures et demi, la réunion pédagogique permettra de faire le point sur :

- L'avancée et/ou l'organisation pédagogique des projets d'animation
- La cohérence de ces derniers ainsi que de l'ensemble de nos actions
- Le suivi individuel d'enfants

Mais, elle nous permettra également d'aborder (ou de revenir sur) les points suivants :

- La vie collective
- La vie matérielle
- La planification des propositions de jeux
- Les temps spécifiques (temps de restauration / spectacle/Evènements…)
- Les relations enfants / enfants et enfants / animateurs
- Les relations au sein de l'équipe pédagogique
- Les relations avec les enseignants, les parents et le personnel technique
- Le partenariat en général

Cette réunion devra formuler des réponses concrètes aux questions posées durant la semaine et permettra de préparer le travail des semaines à venir.

4.2 Le Point d'Information Journalier (P.I.J)

Un P.I.J. sera proposé à l'équipe après chaque temps de « pause méridienne », de manière à pouvoir transmettre les informations nécessaires à tous.
Ce temps pourra aussi anticiper les points à mettre à l'ordre du jour de la réunion pédagogique. L'ensemble des points à souligner sera consigné par écrit et chacun pourra les consulter avant chaque temps d'intervention.

4.3 L'évaluation individuelle (tous les deux mois environ)

Entre chaque période de vacances, chaque animateur se verra proposé un temps d'évaluation individuelle avec le directeur ou l'adjoint pour mesurer sa place et son rôle dans l'avancée du projet du Centre de Loisirs. Ce temps permettra de faire le point sur l'implication, le comportement, la pertinence des animations, les besoins en formation continue, etc.
Un bilan individuel annuel des salariés sera proposé à chaque animateur courant juin afin de faire le point sur l'année écoulée et de mettre en évidence les axes de travail individuel pour l'année suivante.

4.4 Le bilan intermédiaire (semestriel)

Outre le bilan de fin d'année, un bilan intermédiaire est organisé courant janvier / février. Celui-ci sert avant tout, à évaluer l'avancée globale de nos actions au regard des objectifs du projet pédagogique, et à réajuster, si nécessaire, le travail que nous nous proposerons d'effectuer pour le semestre suivant.

4.5 Le bilan de fin d'année

Courant Juin sera organisé un premier bilan collectif avec l'équipe pédagogique, ayant pour objectifs :

Un regard objectif de l'ensemble du travail effectué tout au long de l'année (notamment en termes d'organisation, d'actions mises en œuvre et de résultats mesurés) et ses propositions concrètes pour anticiper l'année scolaire à venir.

ANNEXES

1 / PLAN MERCREDI

1.1 Définition

« Le Plan mercredi crée un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires. Il permet de proposer, depuis la rentrée 2018, des activités de grande qualité le mercredi.

Le label Plan mercredi ouvre ainsi une nouvelle étape dans l'offre périscolaire en garantissant aux familles la qualité éducative des activités proposées et le savoir-faire des personnels.

Le soutien renforcé des pouvoirs publics aux collectivités va contribuer à cette dynamique et leur permettre d'offrir davantage d'activités, notamment en milieu rural.

Le Plan mercredi fédère tous les acteurs. Associations et établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), associations sportives, fédérations d'éducation populaire, sites naturels (parcs, jardins, fermes pédagogiques) vont joindre leurs énergies pour proposer aux enfants une offre périscolaire riche et diversifiée. Sport, culture, nature, activités manuelles et numériques contribueront à leur épanouissement.

Avec le Plan mercredi, nous repensons les temps de l'enfant dans leur globalité, en articulant mieux les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

C'est la condition de leur bien-être et donc de leur réussite ».

Jean-Michel Blanquer
Ministre chargé de l'Éducation nationale 2018

1.2 But et objectifs du « plan Mercredi »

Le but du « plan Mercredi » est de consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement. Afin de développer le savoir vivre ensemble, de faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux et permettre l'accès de tous aux activités éducatives, sportives, artistiques et culturelles.

Les objectifs :

- La démarche du Plan mercredi consiste à s'appuyer, au regard de la dynamique lancée, sur la prise en compte des besoins de l'enfant, sur les acquis des projets éducatifs de territoire (PEDT), notamment en matière de démocratisation des activités sportives et culturelles, de leur complémentarité avec le temps scolaire et d'ancrage sur le territoire, sur ses acteurs et sur ses ressources.
- Le Plan mercredi est un cadre de confiance pour les communes et les parents afin d'offrir aux enfants des activités de grande qualité le mercredi. -Il permet de dépasser le débat sur les rythmes scolaires, en articulant les temps de l'enfant (scolaire et périscolaire) sur les territoires.
- Il est « inclusif » en ce qu'il vise à l'intégration maximale des enfants en situation de handicap.

1.3 Fonctionnement

PS / MS (dormeurs) : deux animatrices

12h à 13h : cantine (petit préfa)
13h à 15h30 : sieste (deux dortoirs de l'école)
15h30 à 16h : habillage
16h à 16h30 : goûter petit préfa
16h30 à 18h30 : récréation

MS / GS (non dormeurs) : trois animatrices

12h à 13h : cantine
13h à 13h30 : récréation
13h30 à 14h : temps calme
14h à 16h : activités
16h à 16h30 : goûter (petite cantine)
16h30 à 18h30 : accueil du soir

CP / CE1 : deux animatrices

CE2 / CM1 / CM2 : deux animatrices

12h à 13h : cantine
13h à 13h30 : récréation

Grand préfa	13h30 à 14h : temps calme 14h à 16h : activités	Salle polyvalente ou cantine

16h à 16h30 : goûter
16h30 à 18h30 : accueil du soir

2 / LES TAP

2.1 Le TAP qu'est-ce que c'est ?

TAP est le Temps d'Activité Périscolaire organisé par la mairie ou l'association qui ont à charge les temps périscolaires.

Les temps d'activités périscolaires, mis en place par les collectivités, en prolongement du service public de l'éducation, visent à favoriser l'égal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, et aux loisirs éducatifs.

En instituant une cinquième matinée de classe, la réforme fait apparaître de nouvelles plages horaires d'une durée globale d'environ 3 heures hebdomadaires dévolues aux activités périscolaires.

Les communes organisent librement les modalités d'accueil des enfants qu'elles ont sous leur responsabilité sur ces nouveaux temps.

2.2 Le TAP sur les ALAE Buissonnière

Sur l'ALAE maternelle il a lieu le mercredi, de 11h à 12h en présence de l'équipe d'animation et des ATSEM.

L'année 2023-2024 sera axée sur différents types de projets répondant aux axes et objectifs du PEDT et de la CTG. La direction souhaite mettre à l'honneur le sport, thématique mise en avant cette année tant par la coupe du monde de rugby que les jeux olympiques. Utiliser cet outil pour travailler la connaissance de soi des enfants et les aider à gérer leurs émotions.

C'est pourquoi nous souhaitons proposer aux enfants un panel d'initiations sportives et ateliers afin qu'ils puissent découvrir des façons de faire, de se défouler et s'épanouir. Pour cela nous avons établi un échéancier périodique, où chaque période est liée à une thématique, que l'équipe d'animation fera vivre et que les interventions extérieures agrémenteront.

De ce fait le projet TAP s'articulera de la façon suivante :

- Période du 6 novembre au 22 décembre : L'éveil du corps et l'expression de soi.
- Période 8 janvier au 9 février : Apprendre à respecter au travers du sport de combat.
- Période du 26 février au 5 avril : On mise sur l'équilibre !
- Période du 22 avril au 6 juillet : Le sport dans tous ses états.

CONTACTS

Coordinatrice SEJ et PEDT

Lauriane BLESCH
06 65 61 40 77

ALAE Maternel

Céline HARAN
07 60 58 76 13

CAJ

Eliott ALLISSOUTIN
07 60 58 76 13

ALAE Mercredis

Céline HARAN
06 65 13 42 54

ALAE Elémentaire

Laure LUCET
06 65 13 42 54

ALSH

Anissa BAALI
06 65 13 42 54

Police Municipale

05 36 09 15 01

Pôle éducation

Mme Kerfah et Mme Foulquié

05 61 37 12 22
poleeducation@ville-fonbeauzard.fr

Accueil mairie

05 61 70 23 38

Site internet de la mairie

https://www.ville-fonbeauzard.fr/fr/index.html